



■ GONNEVILLE-SUR-MER

Le coup de gueule des élus : « Nous sommes des Playmobil ! »

La séance du dernier conseil municipal a été l'occasion, pour le maire et les élus de Gonnevill-sur-Mer, de taper du poing sur la table et de faire preuve de résistance.

▲ Organisation de la mobilité par NCPA

Le 18 mars dernier, la communauté de communes a accepté de prendre la compétence mobilité sur son territoire. Pour que ce transfert soit effectif, les différentes communes, membres à NCPA, doivent donner leur accord et l'acter par une délibération. « Aujourd'hui, il nous faut accorder ou refuser ce transfert de compétence de la Région à NCPA », précise le maire Bernard Hoyé en présentant la délibération. Mais selon lui, « il est incompréhensible de voter cela. Pour moi, maire de Gonnevill-sur-Mer, sortir de la dépendance automobile notamment dans les espaces de faible densité c'est de la science-fiction ». Pour Christian Exmelin, « on est dans le concept complètement théorique et intellectuel des gens qui ne sont pas sur le terrain et qui ne savent pas ce que c'est que la réalité dans les petites communes ».

Une grande question se pose alors au sein du conseil : « comment appliquer à notre territoire la dépendance automobile, les services numériques et adhérer à la démarche mobilité, d'autant qu'une étude est en cours ? », appuie le premier édile. Les élus doivent délibérer d'ici le 30 juin 2021 mais ne veulent pas traîner sur le sujet. C'est donc par une abstention unanime que les élus ont pris leur décision « par manque de communication et de renseignements et en attendant les conclusions de l'étude ».

Selon le maire, « il faut marquer le coup. Les élus des communes sont de plus en plus pris pour des idiots. Nous sommes des Playmobil ! ».

▲ Pacte de gouvernance

Depuis la loi « Engagement et proximité » du 27 décembre 2019, les communautés et les métropoles peuvent décider, par une délibération du conseil communautaire, d'élaborer un pacte de gouvernance dans le but, notamment, d'associer les élus municipaux au fonctionnement intercommunal. Aux communes membres à la communauté de communes d'accepter ou de refuser.

« En l'état, il faut demander un délai supplémentaire pour mettre en évi-

dence certaines choses qui pourraient être améliorées, notamment la communication avec les petites communes. La parole publique doit pouvoir être portée jusqu'à la dernière ferme la plus éloignée. La petite fermette du coin a droit à la même parole. Et au jour d'aujourd'hui, cette parole, on ne la porte pas », estime le délégué communautaire Alain Larousserie.

Alors que beaucoup de communes arrivent à mettre en place ses conseils en présentiel, « NCPA est la seule à poursuivre ses conseils communautaires en visioconférence. À Dives, la salle Nelson Mandela permet de se réunir avec la distanciation sociale requise. Alors que chaque élu reste chez lui, le président est entouré de certains vice-présidents. Cela va avec le pacte de gouvernance. Qui dirige ? Qui décide ? Ce n'est pas normal. On enlève actuellement du pouvoir à notre démocratie », s'insurge le maire et le délégué communautaire de compléter « il y a une volonté qu'à terme, les petites communes disparaissent ».

C'est la raison pour laquelle les élus se sont unanimement abstenus. « Nous avons besoin de délai et de plus de clarté ».